



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E36861

VALABLE JUSQU'AU

03/06/2027

ÉDITÉ LE

10/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1987

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 02/03/2026
96 000

Raison sociale : KLOO

Sigle : KLOO

6426 ROUTE DE CLERMONT
74330 SILLINGY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 1987B00007

Siret : 340 028 893 00022

Code NACE : 1623Z

Numéro caisse de congés payés : 8400595

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 21299485604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 21299485604

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/04/2026

Téléphone : 04 50 88 15 40

Portable : 06 79 38 97 03

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@kloo.fr

Responsabilité légale :

GROUPE DES CIMES (891 801 813) / ANDRÉ JÉRÉMIE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 35

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	04/06/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/06/2026
o Fenêtres de toit	04/06/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	04/06/2026
o Isolation des murs par l'extérieur	04/06/2026
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	04/06/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.